

ACCOMPAGNEMENT DES PETITES ENTREPRISES EN SANTE AU TRAVAIL

Renforcer l'accompagnement de proximité des entreprises Coordonner les acteurs et faciliter la mise en œuvre des ressources en prévention

ANALYSE DE SITUATION

2020-2021

I. Synthèse des données régionales disponibles

La terminologie « **petites entreprises** » utilisée dans cette fiche correspond aux très petites entreprises (moins de 10 salariés) et petites entreprises (moins de 50 salariés).

Il conviendra de distinguer néanmoins, en ce qu'elles ne disposent pas des mêmes moyens notamment en terme de représentation du personnel, ce qui pourra être proposé aux entreprises de moins de 10 salariés, et aux entreprises de 10 à 49 salariés.

✚ Source « [chiffres clés de la DREETS Paca](#) » – Edition 2020 » (chapitre 5.1) :

Sur les 161 545 établissements qui emploient au moins un salarié en région Paca :

- 82.7 % d'entre eux présentent un effectif d'1 à 9 salariés,
- 14.2 % de 10 à 49 salariés

soit au total **96,9% des établissements de la région Paca** emploient moins de 50 salariés (tableau 1).

Les établissements de la sphère présentielle¹ de moins de 9 salariés emploient 23.4 % des salariés de la région Paca et les établissements de 10 à 49 salariés emploient 27.4% des salariés de la région Paca : au total **50.8 % des salariés** sont employés dans des établissements de moins de 49 salariés.

Tableau 1 :

Établissements actifs employant au moins un salarié selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2015 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	5 506	5 617	40 003	60 029	31 620	18 770	161 545	1 850 241
1 à 9 salariés	83,1	83,2	84,3	80,8	84,5	82,3	82,7	79,9
10 à 19 salariés	8,9	9,0	8,2	9,5	8,3	9,3	8,9	9,8
20 à 49 salariés	5,3	5,5	5,0	5,7	4,6	5,3	5,3	6,3
50 salariés ou plus	2,6	2,3	2,6	3,9	2,6	3,1	3,1	4,0
Agriculture, sylviculture et pêche	5,1	2,7	0,5	2,0	3,1	7,8	2,7	4,6
Industrie	7,4	6,2	5,3	6,5	6,3	7,0	6,2	7,4
Construction	11,4	9,6	10,8	10,2	13,3	11,0	11,1	10,3
Commerce, transports et services divers	58,9	66,5	72,8	69,3	65,9	62,8	68,3	63,4
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	17,2	14,9	10,6	12,0	11,3	11,3	11,7	14,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

¹ Part des établissements de la sphère présentielle de la région Paca i.e. établissements dont les activités sont mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Tableau 2 :

Postes salariés selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2015 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	44 795	45 167	372 073	730 664	270 055	176 737	1 639 491	22 234 775
Part dans les établissements de la sphère présentielle	76,3	85,6	73,4	66,7	79,0	68,6	71,2	65,1
1 à 9 salariés	28,2	29,7	25,0	19,7	27,6	25,5	23,4	19,8
10 à 19 salariés	14,5	14,9	11,7	10,5	13,1	13,2	11,7	11,0
20 à 49 salariés	20,1	21,0	16,1	14,5	16,1	17,1	15,7	16,0
50 à 99 salariés	14,6	12,6	11,3	12,9	12,7	13,5	12,6	13,1
100 salariés ou plus	22,6	21,8	35,8	42,4	30,5	30,7	36,6	40,2
Agriculture, sylviculture et pêche	2,0	1,3	0,2	0,7	1,4	2,9	1,0	1,1
Industrie	11,2	4,9	7,8	10,4	7,4	11,1	9,3	14,0
Construction	6,2	7,6	5,8	5,6	7,2	6,7	6,1	6,0
Commerce, transports et services divers	39,2	46,4	52,5	49,3	45,5	45,4	48,6	46,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	41,3	39,8	33,7	34,0	38,6	33,9	35,0	32,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année. Un poste correspond à un salarié dans un établissement ; un salarié qui travaille dans deux établissements correspond donc à deux postes. L'effectif salarié au 31 décembre correspond au nombre de postes non-annexes présents au 31 décembre dans l'établissement employeur

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques
Source : Insee, Clap

✚ **Source [Résultats de l'étude européenne Sesame](#), 2017 (Note technique INRS, Quelles pratiques de gestion des risques dans les micros et petites entreprises ?)**

Les dirigeants des petites structures sont généralement bien informés sur la réglementation en santé et sécurité au travail et connaissent leurs obligations. Néanmoins, ils disent ne pas être en mesure de les appliquer par manque de ressources (temps, autres priorités, manque de compétences en interne).

Des soutiens financiers à la réalisation de formations ou à l'achat de matériel améliorant la santé et sécurité au travail existent pour les TPE-PME, mais de nombreuses entreprises n'en profitent pas, bien qu'elles en connaissent l'existence, du fait de divers facteurs : manque de temps pour constituer le dossier, impossibilité de « sortir un employé de la production » pour suivre une formation, etc.

✚ **Source Direction Générale du Travail, [Bilan final du PST3](#), Juin 2021**

Les TPE-PME, qui représentent en France plus de 3,8 millions d'entreprises, soit 99,8 % du nombre total d'entreprises, emploient 47 % de l'ensemble des salariés.

20 référentiels professionnels de branche ont été homologués par arrêté conjoint des ministères du Travail et de la Santé et permettent de faciliter aux nombreuses TPE-PME de ces branches (aide à domicile, chocolatiers, poissonniers etc.). Le travail d'évaluation de l'exposition de leurs salariés à plusieurs facteurs de risques, proposant même des mesures de prévention adaptées.

Dans le cadre de cette fiche stratégique, sont entendus comme « acteurs relais » :

1. Tous organismes, structures ou réseaux constitués, en appui aux entreprises, soit dans le cadre d'actions collectives, soit individuellement, susceptibles de relayer les messages de prévention des administrations et des organismes de sécurité sociale, de prévention et d'expertise. Ces structures sont :
 - Les organisations syndicales de salariés
 - Les organisations patronales
 - Les organisations professionnelles (branches, fédérations)
 - Les chambres de commerce et d'industrie,
 - les chambres des métiers et de l'artisanat,
 - les ordres professionnels (architectes, experts-comptables...) ...
 - Les OPCO

- . Autres acteurs économiques : BPI, URSSAF, centre de formalités des entreprises...
- . Les mutuelles...

Tous ces acteurs de proximité, constituent un échelon indispensable pour déployer les outils et méthodes développées dans le cadre de la politique de santé au travail par les acteurs nationaux et régionaux qui ne sont pas configurés, ou qui ne disposent pas des ressources nécessaires, pour interagir directement avec les entreprises et ont donc besoin de relais de diffusion.

2. Des fonctions internes, ou directement en appui, de l'entreprise dont les missions ou le rôle en font un soutien et un relais des messages de prévention de la politique régionale de santé au travail :
 - . Représentants du personnel
 - . Salarié référent en santé-sécurité
 - . SPST
 - . IPRP

II. Plans prioritaires d'actions et partenariats existants en région Paca

❖ Le Plan de Santé au Travail 3 (2016-2020)

L'enjeu de l'accompagnement des TPE et PME a été couvert par l'objectif opérationnel 8 du Plan national de santé au Travail 3, intitulé « **Objectif opérationnel 8 - Système d'acteurs et offre de services aux TPE-PME** », mais également par les autres objectifs opérationnels du PST 3 qui ont donné lieu à de nombreuses actions nationales et régionales ayant pour cible les TPE-PME : culture de prévention, usure professionnelle, RPS, etc.

L'objectif opérationnel dédié aux TPE-PME était par nature transversal et comprenait des actions menées par les acteurs de proximité ou les acteurs-relais : l'inspection du travail, les services de santé au travail, les institutions représentatives du personnel et les branches professionnelles.

Ces actions ont notamment contribué à :

- recentrer l'activité des services de santé au travail sur la prévention primaire en entreprise et à perfectionner leurs contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- mettre au service de projets innovants pour les TPE/PME le Fond pour l'amélioration des conditions de travail du réseau Anact-Aract

Le bilan final de cet objectif fait état des constats suivants :

« Les TPE-PME disposent en général de moins de ressources que les grandes entreprises pour promouvoir la santé au travail de leurs salariés, évaluer les risques et les prévenir. Elles constituent donc la cible prioritaire des acteurs de la prévention, qui se mobilisent pour leur faire connaître les outils à leur disposition et les accompagner autant que possible dans leurs démarches de prévention.

Pour les atteindre efficacement, les mieux placés sont les acteurs de proximité que constituent notamment les représentants du personnel, les services de santé au travail, l'inspecteur du travail ou le contrôleur de la Carsat, ou bien des acteurs-relais tels que les organisations professionnelles.

Ces acteurs ont d'ores et déjà participé à la diffusion d'une culture de prévention dans les petites et moyennes entreprises, comme en témoignent notamment les nombreuses expérimentations menées au niveau local.

Néanmoins des progrès restent à faire pour davantage mettre en réseau les acteurs de la prévention et pour structurer une offre de services globale et lisible à destination des entreprises. »

(...)

« Les employeurs et les salariés réclament plus de lisibilité en matière de santé au travail, que ce soit au niveau du droit ou des services à leur disposition.

Les rapports récents sur la santé au travail comme celui de la députée Lecocq, Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée (août 2018) et celui de l'Igas, Évaluation des services de santé au travail interentreprises (février 2020) convergent vers la nécessité d'un socle minimal de services à offrir aux entreprises de manière claire et accessible. L'accord national interprofessionnel sur la santé au travail du 10 décembre 2020 insiste également sur ce point. »

« Pour atteindre efficacement des TPE-PME, les mieux placés sont les acteurs de proximité que constituent notamment les représentants du personnel, les services de santé au travail, l'inspecteur du travail ou le contrôleur de la Carsat, ou

bien des acteurs-relais tels que les organisations professionnelles. Ces acteurs ont d'ores et déjà participé à la diffusion d'une culture de prévention dans les petites et moyennes entreprises, comme en témoignent notamment les nombreuses expérimentations menées au niveau local.

Néanmoins des progrès restent à faire pour davantage mettre en réseau les acteurs de la prévention et pour structurer une offre de services globale et lisible à destination des entreprises. » (extrait – enjeux « objectif opérationnel 8 », p. 202)

❖ Le Plan Régional de Santé au Travail 3 (2016-2020)

Le PRST3 comptait 8 actions en direction des artisans, des très petites et moyennes entreprises et 6 autres plus globales incluant ce public d'entreprises.

Titre de l'action	Porteur et partenaires	Description
<p>Action TPE - Expérimenter des nouveaux modes d'actions vers les Très Petites Entreprises</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>CARSAT Sud-Est</p> <p><u>Partenaires</u> :</p> <p>– action garages : Organisations Professionnelles, SSTI</p> <p>– action maçons : UMF (Unions des Maisons Françaises) – OPPBTP Paca-Corse – FNBM FIB</p> <p>– action Transport routier de marchandises : OPCA transports, FNTR, TLF, OTRE, AFT, CARCEPT Prévoyance, DREAL Paca, SSTI</p> <p>– action Restauration traditionnelle : CCI Marseille, FRIH</p>	<p>1/ <u>Garages</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promotion de l'AFS Air Bonus aux TPE de la réparation automobile et poids lourd visant la réduction de l'exposition aux fumées diesel par l'installation de dispositifs de captation - rencontre de 2 distributeurs importants de la région Paca afin de leur présenter les cahiers des charges des matériels subventionnés dans le cadre des AFS <p>2/ <u>Maçons</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déploiement des AFS BATIR+ et ECHAFAUDAGE - mobilisation des réseaux de fournisseurs de matériaux pour promouvoir auprès des entreprises les 8 fiches métiers à destination des TPE Maçon et les aides financières simplifiées (AFS) - réunions collectives d'entreprises dans le cadre de la charte de partenariat entre l'UMF et la CARSAT Sud-Est (Var) et avec la FRB - mobilisation de constructeurs d'agglos pour livrer sur chantier des « parpaings retournés » afin de limiter les TMS induits par leur manutention. <p>3/ <u>Transport routier de marchandises (TRM)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déploiement de l'Aide Financière Simplifiée « Transport + Sûr » : 66 AFS signées en 2017, dont 76 % concernent les TPE de moins de 20 salariés - Animation de Clubs prévention TRM à destination des TPE, transmission régulière d'informations aux adhérents du Club pour faire vivre le réseau (plus de 300 adhérents) et animation d'ateliers « Accueil des nouveaux arrivants » - Création d'une page d'information unique TRM sur le site de la CARSAT Sud-Est dédiée à la capitalisation des informations - promotion de l'outil OIRA TRM pour diffuser les bonnes pratiques d'évaluation des risques professionnels dans ce secteur <p>4/ <u>Restauration traditionnelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des Conseillers Tourisme de la CCI au travers de deux sessions pour continuer leur montée en compétence et leur capacité de diffusion des pratiques de prévention auprès des restaurateurs (ex. Aide à l'évaluation des risques OIRA Restauration, outil MAV Implant pour la conception des locaux dédiés à la Restauration...) - Déploiement de l'Aide Financière Simplifiée « Stop Essuyage » (participation de financement de lave-verre osmoseur) - <i>prévention des TMS et des coupures</i> - Participation de la CARSAT Sud-Est au groupe national TPE

		Restauration Traditionnelle pour la construction de l'ingénierie de prévention à destination du secteur
Accompagner les démarches d'évaluation des risques en production agricole (Consultez la Fiche OSCARS Travail)	FRSEA <u>Partenaires</u> : FNSEA, FDSEA, CCMISA, Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels (CRPRP), CPHSCT	130 petites entreprises concernées : Accompagnement à la démarche de prévention et d'évaluation des risques professionnels : <ul style="list-style-type: none"> - Actions collectives réalisées le plus souvent avec un passage par la formation « évaluer les risques sur son exploitation pour les prévenir et améliorer les conditions de travail » privilégiées - Formations précédées d'audit sur plusieurs entreprises afin de définir les thèmes communs sur lesquels un apport de connaissances théoriques et de compétences est nécessaire - Appui individuel sur l'exploitation suite à la formation, pour aider l'employeur dans ses démarches d'évaluation des risques et d'appropriation de l'outil SYSTERA (outil permettant à l'entreprise de définir les unités de travail, évaluer les risques et les expositions aux facteurs de pénibilité, générer un programme de prévention)
Prévenir le risque chimique dans tous les garages par l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire (Consultez le Fiche OSCARS Travail)	GIMS 13 <u>Partenaires</u> : DREETS Paca, CARSAT Sud-Est	237 petites entreprises, 815 salariés suivis <ul style="list-style-type: none"> - Action dans l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> o Aide à l'identification des dangers (Diagnostic simple, binaire oui / non, orienté CMR, réalisé par l'AST ou le médecin. Analyse EVARIST (Logiciel d'aide à l'évaluation du risque chimique en entreprise et à l'exploitation des fiches de données de sécurité) pour les CMR identifiés ou si le médecin le juge utile) o Aide à l'évaluation de la maîtrise du risque chimique (Diagnostic simple, sans mesure, réalisé par l'AST ou le médecin / Evaluation de la maîtrise du risque par les ingénieurs si le médecin le juge utile) o Rédaction de la fiche d'entreprise du garage (médecin, AST ou IDEST) o Remise à l'employeur d'un support annexé à la fiche d'entreprise, indiquant les démarches de prévention à mettre en œuvre dans son garage - Action auprès des salariés (évaluation, information) (IDEST ou médecin) : <ul style="list-style-type: none"> o Evaluation du degré de connaissance du salarié sur le risque chimique et les EPI/EPC (équipements de protection individuelle / équipements de protection collective) par un questionnaire. o Remise d'un support pour informer le salarié sur le risque chimique, les équipements de protection collectifs et individuels
Action de prévention des risques liés à l'utilisation des terres de filtration viticoles (Consultez la Fiche OSCARS Travail)	DDETS 83 <u>Partenaires</u> : Fédération des caves coopératives du Var ; Institut Technique de la Vigne et du Vin; CARSAT Sud-Est ; DREETS Paca	94 caves coopératives (petites entreprises) Mettre à disposition des caves les informations et outils nécessaires pour leur permettre d'évaluer le risque d'exposition aux terres de filtration (risque d'inhalation de silice cristalline) : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance des expositions - Réalisation d'un document d'information sur les axes de prévention relatifs aux terres de filtrations - Production d'un outil d'aide à l'évaluation du risque chimique permettant d'appréhender les risques liés aux terres de filtration (permettant d'aider à la substitution et à la limitation du niveau d'exposition) - Production d'un document aidant à la mise en place de dispositifs de captation-ventilation efficaces et conformes à

		<p>la réglementation travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'information et des documents produits par e-mailing et lors des contrôles
<p>Risque routier</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>OPPBTB Paca-Corse</p> <p><u>Partenaires</u> : Assurance SMA BTP, Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), Fédération Française du Bâtiment (FFB), SCOP, CARSAT Sud-Est, Services de santé au travail, CFA</p>	<p>230 entreprises (petites entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions d'information sur le risque routier - Invitation des entreprises ciblées à participer aux sessions DUER organisées par l'OPPBTB Paca-Corse avec en support l'outil en ligne d'évaluation des risques - Proposition de formations animées par l'OPPBTB Paca-Corse, de type « prév'action risque routier », en direction des salariés et futurs salariés (CFA)
<p>Participer à la formation des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>ARCMSA Paca</p> <p><u>Partenaires</u> : Chambres d'agriculture, organismes agréés</p>	<p>1 248 professionnels (très petites entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires d'une durée de 2 jours - Public = professionnels agricoles pour l'obtention du certificat individuel opérateurs et décideurs - Intervenants : conseillers en prévention MSA et Chambre d'agriculture - contenu : volet environnemental + volet santé avec recommandations et bonnes pratiques
<p>Atelier Qualité de Vie au Travail</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>EA éco-entreprises (Groupement d'entreprises)</p> <p><u>Partenaires</u> : Aract Paca, DREETS Paca, cabinets de consultants</p>	<p>5 entreprises, 91 salariés (petites entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier réunissant 5 entreprises, articulant temps individuels et temps collectifs - Apport de connaissances sur une thématique (santé et sécurité au travail, compétences/management participatif, égalité professionnelle) - Temps individuels pour accompagner les entreprises au cours de toutes les étapes d'une démarche QVT : cadrage de la démarche (constitution du comité QVT, auto diagnostic QVT+), diagnostic préalable (animation de groupes de travail), mise en œuvre d'actions pilotes, évaluation / pérennisation des actions - Implication des salariés et de leurs représentants (représentant de la direction et des salariés), constitution de groupes de travail représentatifs des métiers de l'entreprise et d'un comité paritaire
<p>Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>ARCMSA Paca</p> <p><u>Partenaires</u> : ARS Paca, CODES</p>	<p>90 salariés (TPE) et exploitants par an</p> <p>Cellule pluridisciplinaire mise en place dans le but de détecter, accompagner et orienter les personnes en grande souffrance psychique et sensibiliser et informer l'entourage, les élus du monde agricole à la détection de la crise suicidaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de deux journées de formation en juin 2018, animées par deux psychologues et le médecin du travail responsable de la cellule par la MSA Provence Azur, a permis la formation de deux élus au repérage de la crise suicidaire. - L'action « Et si on parlait travail » sur ce risque, co-animée par les conseillers en prévention et les médecins, a été mobilisée. - Un accompagnement à distance est venu compléter ce dispositif avec le numéro Agri écoute (09 69 39 29 19 – prix d'un appel local).

<p>Accompagnement individuel et collectif des entreprises à la mise en œuvre d'une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) – Ateliers Qualité de Vie au Travail</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>Union Patronale Régionale - Provence Alpes Côte d'Azur</p> <p><u>Partenaires :</u> Aract Paca, DREETS Paca Conseil Régional, OPCALIA, cabinets de consultants</p>	<p>25 entreprises concernées (Tout type d'entreprises dont des petites entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, constituer et sensibiliser un collectif de 1 à 7 entreprises pour chacun des 6 départements de la région Paca. - Organiser, pour chaque entreprise, 4 journées inter-entreprises auxquelles participe un binôme paritaire constitué pour l'action (représentant de la direction et des salariés) et 4 journées d'appui individuel en intra animés par un consultant qui applique la méthodologie élaborée conjointement avec l'Aract Paca
<p>Atelier Qualité de Vie au Travail</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>Centre des Jeunes Dirigeants Paca - Section d'Aix en Provence</p> <p><u>Partenaires :</u> Aract Paca, DREETS Paca, cabinets de consultants</p>	<p>5 entreprises concernées, 121 salariés (Tout type d'entreprises dont des petites entreprises)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier articulant des temps individuels en entreprise et des temps collectifs - Apport de connaissances sur une thématique (santé et sécurité au travail, compétences/management participatif, égalité professionnelle) pour chaque réunion - Temps individuels permettant d'accompagner les entreprises au cours de toutes les étapes d'une démarche QVT : cadrage de la démarche (constitution du comité QVT, auto diagnostic QVT+), diagnostic préalable (animation de groupes de travail), mise en œuvre d'actions pilotes, évaluation / pérennisation des actions - démarche participative par la présence d'un binôme paritaire (représentant de la direction et des salariés), constitution de groupes de travail représentatifs des métiers de l'entreprise et d'un comité paritaire constitué pour l'action
<p>Prévention des risques professionnels dans l'activité "Réparation des navires de petite plaisance"</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>CARSAT Sud-Est</p> <p><u>Partenaires :</u> FIN (Fédération internationale de Nautisme), RYN (Riviera Yachting Network), CCI (Chambre de Commerce et de l'Industrie)</p>	<p>100 établissements (Tout type d'entreprises dont des TPE et PME).</p> <p>Faire progresser la profession sur la prévention des chutes et de l'exposition des salariés aux produits chimiques</p> <p>1/ Risque de chute :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des moyens d'accès sécurisés pour monter sur les bateaux à sec (PIRL, escalier ou tour d'accès...) ou à flot (passerelle sécurisée) - Mettre en place des postes de travail sécurisés pour faire les travaux sur les bateaux (échafaudages fixes ou roulants, nacelles...) <p>2/ Risque chimique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion des produits chimiques (FDS, stockage, tri...) - Substituer les produits dangereux - Assurer la ventilation à la source des vapeurs et poussières dangereuses - Promouvoir l'utilisation d'EPI appropriés
<p>CMR – Prévention des risques professionnels liés au perchloroéthylène dans les pressings</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>CARSAT Sud-Est</p> <p><u>Partenaires :</u> DREAL Paca, FFPB, STB, Agence de l'Eau, Fournisseurs de machines</p>	<p>171 établissements (Tout type d'effectifs dont TPE et PME)</p> <p>Accompagner sur la période 2015-2017 par ordre de priorité les établissements utilisant du perchloroéthylène et dont les machines sont les plus anciennes. Action pluriannuelle séquencée ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - état des lieux du parc machine (procédé mis en œuvre, et âge des machines pour celles fonctionnant au perchloroéthylène) des entreprises - Création d'un dépliant : "Aquanettoyage : de l'eau pour changer d'air" - Visite par les préventeurs des établissements, ayant au moins une machine fonctionnant au perchloroéthylène,

		<ul style="list-style-type: none"> - information du chef d'établissement des dangers de l'utilisation du perchloroéthylène et avantages à substituer par une technique alternative telle que l'aquanettoyage - Promotion des outils financiers et des techniques (formation à l'aquanettoyage) mis en place avec les organisations professionnelles pour accompagner au mieux le changement - Capitalisation et sensibilisation par mailing, témoignages (article, vidéo), réunions collectives, rencontres de fournisseurs
<p>TMS - Prévention des risques professionnels dans les magasins de bricolage</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>CARSAT Sud -Est</p> <p><u>Partenaires</u> : FMB, siège des grandes enseignes de bricolage</p>	<p>250 établissements (PME (11-49 sal) et entreprises de plus de 50 salariés)</p> <p>Agir globalement sur une meilleure prise en compte de la prévention dans l'organisation des entreprises et plus spécifiquement sur la prévention des risques liés à la manutention (attention particulière sur la manutention manuelle de charges lourdes ou encombrantes et sur les postures de manutention manuelle) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> o Analyse de la prise en compte de la prévention au travers d'une grille indiquant des items socles à vérifier et à atteindre o Les items socles portent sur 3 thèmes : organisation de la prévention, TMS et poussières de bois - Action collective avec les Partenaires Sociaux et les grandes enseignes - Appui sur les Conventions FMB/CNAMTS et les résultats d'analyse de la sinistralité en PACA qui démontrent que les enseignes nationales hors franchise représentent en PACA/Corse 14% des Etablissements et 72% des accidents du travail - Objectif : obtenir l'adhésion des enseignes et de la Profession et leur collaboration pour travailler à des solutions de réduction des risques ciblés, à leur capitalisation et à leur déploiement
<p>Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD</p> <p>(Consultez la Fiche OSCARS Travail)</p>	<p>CARSAT Sud-Est</p> <p><u>Partenaires</u> : organisations professionnelles (SYNERPA, URIOPSS, FNADEPA, etc...), SSTI, ARS Paca</p>	<p>Accompagnement de 250 établissements (soit la moitié des établissements de statut privé en Paca) dont une proportion de petites entreprises (11-49 salariés).</p> <p>Les objectifs ont été de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer significativement le standard de la profession pour la mobilisation des personnes en grande dépendance (les TMS qui sont liés à cette mobilisation sont la première cause d'arrêt de travail). - Faire équiper les chambres occupées par des personnes en grande dépendance avec des aides techniques efficaces (lève-personne sur rail, ...) afin de faire évoluer la culture des transferts dans les établissements le nécessitant : mise en application de la recommandation R471 - Inciter les établissements à mettre en place une organisation de prévention afin qu'ils soient autonomes, notamment pour réaliser les analyses AT-MP et concevoir des mesures de prévention efficaces et stables dans le temps

Note : Au total, environ 3200 établissements ont été accompagnés dans le cadre du PRST3.

Rôles et niveaux d'implication des différents partenaires au sein du PRST

Tel que mis en évidence par le bilan à mi-parcours et le bilan final du PRST 3, le PRST se présente comme un support efficace pour soutenir la mise en œuvre de réseaux et de partenariats entre les différents acteurs de la santé au travail en région. Il permet ainsi d'initier des collaborations, de proposer un cadre institutionnel et politique favorable aux partenariats ou encore d'ouvrir des espaces de partages d'expériences.

On comptabilise 252 partenariats dans le PRST3. Cela signifie, qu'en moyenne, une action du PRST 3 est menée en collaboration avec 4 autres structures qui peuvent être : des administrations, des acteurs institutionnels de la prévention, des partenaires sociaux, des services de santé au travail interentreprises, des acteurs relais « entreprises ». 137 structures distinctes ont ainsi été identifiées. De même, le nombre d'actions caractérisées comme du « travail en réseau » est plus important dans le cadre du PRST 3 par rapport au PRST 2.

Enfin, le PRST 3 a été l'occasion d'expérimenter des partenariats inédits par leur ampleur ou leurs effets. C'est le cas par exemple du partenariat déployé pour la QVT qui est reconnu, y compris au niveau national, comme particulièrement performant et intéressant. Par ailleurs, les collaborations initiées dans le cadre du dispositif régional d'échanges entre les acteurs de la santé au travail et de la promotion de la santé aboutissent, aujourd'hui, à une acculturation entre les acteurs avec des pratiques de travail facilitées et, plus concrètement, à l'expérimentation d'un projet co-animé par un service de santé au travail et une structure de la promotion de la santé.

Les différents partenaires du PRST portent un rôle, selon leur mission et prérogatives propres, qui peut être en tout ou partie consacré au pilotage, au déploiement, ou au soutien des actions inscrites.

III. Autres politiques publiques (santé publique, santé environnementale)

Cette thématique ne rentre pas dans le champ du plan régional de Santé ni du plan régional de santé environnement.

IV. Cibles prioritaires et effets attendus de la politique régionale de santé au travail

Effets attendus

Les partenaires régionaux souhaitent que les dynamiques et actions conduites en matière de prévention auprès de la cible TPE/PME contribuent à produire les effets suivants :

- Amélioration de la culture de prévention
- Amélioration de la perception des risques professionnels encourus par les travailleurs et le chef d'entreprise
- Amélioration de la connaissance des acteurs, outils, aides financières et outils à disposition des employeurs
- Amélioration de la connaissance de la « demande » des employeurs afin de déployer des outils qui seront effectivement mobilisés
- Construction des actions de prévention avec les acteurs de proximité des petites entreprises
- Adaptation des démarches de prévention en tenant compte des spécificités des TPE/PME : manque de ressources internes, manque de temps disponible, manque de compétences dédiées, absence de représentation du personnel dans les TPE, difficulté de mobilisation sur des temps de communication et de temps collectifs
- Développement de la désignation des salariés compétents en santé sécurité